

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nb de membres
en exercice : 21
présents : 15
votants : 18

Objet :

Délibération N°19-07-29

**Débat Public sur le nœud
ferroviaire lyonnais :
contribution de la
commune de Solaize**

L'an deux mille dix neuf

Le 04 juillet à 20 heures 30

Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy BARRAL, Maire.

Date de la convocation : 28 juin 2019

Etaient présents : M. BARRAL, M. MIRABEL, M. MORIN, Mme RIONDET, Mme BARRAL, M. BUDYNEK, Mme TRINQUET, M. JACQUET, M. BOMBRUN, Mme QUINCIEU, Mme DEVOS, Mme GILLIARD, M. JURDYC, M. CLERC, M. MORIN

Absent : M. PASTOR, Mme DUMONT, M. GIUST

Ont donné procuration : M. DUCHAMP, M. PASTOR, Mme BUDYNEK

Mme MORIN Elodie été nommée secrétaire

Rapporteur : Jean-Paul JACQUET

Trains à grande vitesse, desserte ferroviaire locale ou nationale, transport de marchandises. Pas moins de 12 lignes ferrées structurantes traversent Lyon et son agglomération en formant le nœud le plus emprunté, le plus saturé, le plus emmêlé ... sans compter le plus archaïque pour certains équipements ferrés, du pays tout entier.

Un débat public se tient jusqu'au 11 juillet sur la question du nœud ferroviaire lyonnais que SNCF réseau entend réaménager de manière à y faire circuler jusqu'à 40% de trains supplémentaires en lien avec les enjeux liés à l'accroissement du trafic en général, l'arrivée de nouveaux habitants, le développement du transport au quotidien, le développement économique de la région.

Jusqu'au 11 juillet, les collectivités sont invitées à apporter leur contribution et Solaize fait d'autant moins exception que pas moins de 3 de ces lignes structurantes (Lyon Marseille / Lyon Vienne et le fret du Sibelin) traversent actuellement la commune.

Il ne fait aucun doute que le développement du transport voyageur - notamment en desserte locale - est une solution d'avenir pour la santé du territoire, la qualité de son air et la qualité de la vie de tous par l'apaisement social, l'apaisement du trafic automobile et la réponse aux attentes de solutions permettant la mobilité des habitants des communes les plus éloignées de l'activité économique.

Cette certitude est renforcée par la capacité de développement des TER que les régions ont su mettre à l'œuvre depuis que la compétence leur a été transférée.

Il convient en revanche d'apporter les bonnes réponses aux questions posées par le transport ferroviaire de marchandises.

Depuis plus de 10 ans, lors de toutes les participations et invitations afférentes ou connexes, la Commune de Solaize souligne le manque de pertinence et les risques d'un accroissement local du fret ferroviaire notamment celui des matières dangereuses non destinées à l'Agglomération sur le site de Sibelin comme sur celui de la Métropole et de l'Agglomération.

Alors que depuis plus de 10 ans la Commune en souligne les risques évidents confirmés par les accidents et incidents qui s'y produisent régulièrement, l'Etude de Dangers enfin produite et malgré ses insuffisances, montre que nous avons raison en instaurant sur la Commune des périmètres de risques avec réduction de l'occupation et de l'activité comparables à ceux instaurés par le PPRT des établissements Seveso voisins.

En conséquence, le Conseil Municipal de Solaize adopte à l'unanimité sa contribution au débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais :

- Son opposition à tout accroissement du risque ferroviaire lié au transport de matières dangereuses sur le territoire de la Commune dont elle a au premier chef la charge en matière de sécurité des biens et des personnes,
- Son soutien à tous les projets visant à ne pas faire transiter sur le territoire de la commune le fret ferroviaire notamment le fret à risque non destiné à l'agglomération,
- Son soutien à tous les projets de développement de la desserte TER du secteur y compris sa priorisation sur le transport de marchandises, desserte qui permettra de résoudre le risque que fait peser sur la santé des habitants de Solaize et de l'agglomération, la pollution liée au trafic automobile
- Ceci dans le respect des précédentes consultations pour un véritable « Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise » et un vrai règlement des problèmes du « Nœud Ferroviaire Lyonnais », incluant non seulement leurs aspects logistiques, mais aussi ceux de sécurité des populations et en l'occurrence celle de la Commune de Solaize.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire Guy BARRAL

